



CHARTRE DE RECRUTEMENT

Engagements et principes méthodologiques de Carnac Thalasso & spa resort®

CHARTRE DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de notre processus de recrutement, et afin de promouvoir l'égalité des chances pour les candidats à l'embauche, nous nous engageons à respecter les engagements et principes méthodologiques rédigés dans la présente Charte de Recrutement.

Nos engagements

A Carnac Thalasso & Spa Resort®, nous nous engageons à promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle, la non-discrimination ainsi que la diversité, dans les différentes composantes de la sphère professionnelle, et notamment dans notre processus de recrutement.

Nous condamnons fermement toute forme de discrimination. C'est pourquoi, les recrutements effectués au sein de l'établissement sont fondés sur les seules compétences, expérience professionnelle, formation et qualifications des candidats, et de leurs adéquations par rapport au poste à pourvoir.

Souhaitant favoriser la diversité au sein de notre Resort, nous portons une attention particulière quant au recrutement et à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Notre processus de recrutement

Respect de l'égalité et de la diversité des candidatures

Lors de la rédaction de nos offres d'emploi, et lors de notre sélection des candidatures, nous ne tenons pas compte du sexe, de l'âge, ou la situation familiale du candidat. Un candidat ne peut être écarté de notre procédure de recrutement en raison de son origine, son sexe, son âge, sa situation familiale ou de sa grossesse, ses caractéristiques génétiques, son appartenance ou non appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, ses opinions politiques, ses convictions religieuses, ses activités syndicales ou mutualistes, son apparence physique, son nom de famille, son état de santé ou de son handicap.

Un appel à candidature interne peut être réalisé afin de permettre à nos salariés de faire acte de candidature et d'envisager une évolution dans leur parcours professionnel. Le Service Ressources Humaines s'engage à recevoir en entretien toutes les personnes ayant candidaté en interne à un poste à pourvoir au sein du Resort.

Un processus de recrutement transparent et objectif

Seuls la Direction Générale, le service Ressources Humaines et le Responsable de service en charge du recrutement ont la possibilité de consulter les données personnelles des candidats.

Nous examinons, et prenons en considération l'ensemble des candidatures reçues en réponse à l'une de nos offres, ou émises de manière spontanée.

Une première sélection est effectuée, sur la base des CV et lettres de motivation, puis une seconde lors d'un entretien téléphonique, et enfin lors d'entretien (s) physique (s) réalisé (s) au sein de notre Resort. De manière plus exceptionnelle, un premier entretien en visioconférence pourra être effectué.

Le candidat sera préalablement informé des méthodes de recrutement qui seront utilisées (tests, questionnaires, recours à un cabinet conseil spécialisé...), du nom et de la fonction des personnes qui le recevront en entretien. Il en sera de même en cas de prises de références auprès de précédents employeurs.

Les informations demandées doivent avoir un lien avec l'emploi proposé, et doivent permettre de vérifier les aptitudes à occuper le poste, ou les compétences professionnelles du candidat. Toutes questions portant sur la vie privée du candidat, en dehors des strictes exigences liées au poste proposé, sont proscrites.

Un suivi des candidatures respectueux

Nous nous engageons à répondre dans les meilleurs délais, aux candidats que nous avons reçus en entretien, et à respecter chacun de ceux qui ont postulé à une de nos offres.

Pour toute candidature non retenue, nous conservons le dossier des candidats pour une durée maximale de deux ans. Ceux-ci ont cependant la possibilité d'en demander la destruction auprès du service des Ressources Humaines.



Martial DENETRE
Directeur Général